



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DU CHER

Préfecture
Direction de la réglementation
et des libertés publiques

ARRÊTÉ N° 2015-1-0408
modifiant l'arrêté n° 2013-1-1661 du 27 décembre 2013
accordant délégation de signature
à M. Patrice GRELICHE,
Directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre,

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu les codes de commerce, du tourisme, du travail,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,

- Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret du 4 décembre 2013 nommant Mme Marie-Christine DOKHÉLAR, préfète du Cher ,

Vu l'arrêté du 30 août 2011 nommant M. Jacques ROGER, directeur de l'unité territoriale du Cher,

Vu l'arrêté ministériel du 29 mars 2013 nommant M. Patrice GRELICHE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi de la région Centre ,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-1-1661 du 27 décembre 2013 accordant délégation de signature à M. Patrice GRELICHE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre,

Vu l'ensemble des codes et textes régissant les matières dans lesquelles est appelé à s'exercer le pouvoir de signature conféré au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Cher,

ARRÊTE :

Article 1^{er}: La rubrique J-11 du tableau du champ de compétences déléguées listées à l'arrêté du 27 décembre 2013 susvisé, est complétée ainsi qu'il suit :

N° DE COTE	NATURE DU POUVOIR	CODE DU TRAVAIL OU AUTRES DISPOSITIONS RELATIVES A L'EMPLOI
J-11	Toutes décisions et conventions relatives : - au contrat unique d'insertion - aux CIVIS, aux actions FIPJ et parrainage - aux adultes relais - à l'expérimentation de la « garantie jeunes »	Art. L.5134-19-1 à 4 Art. L.5131-3 à 8 Art. L.5134-100 et L.5134-108 Décret n° 2013-880 du 1 ^{er} octobre 2013- Arrêté du 1 ^{er} avril 2015

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Cher et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 17 avril 2015
La Préfète,
signé : Marie-Christine DOKHÉLAR